Marges de manœuvre financières en 2018
Hausse de l'épargne brute

Solde de la section de fonctionnement (ensemble des collectivités locales)

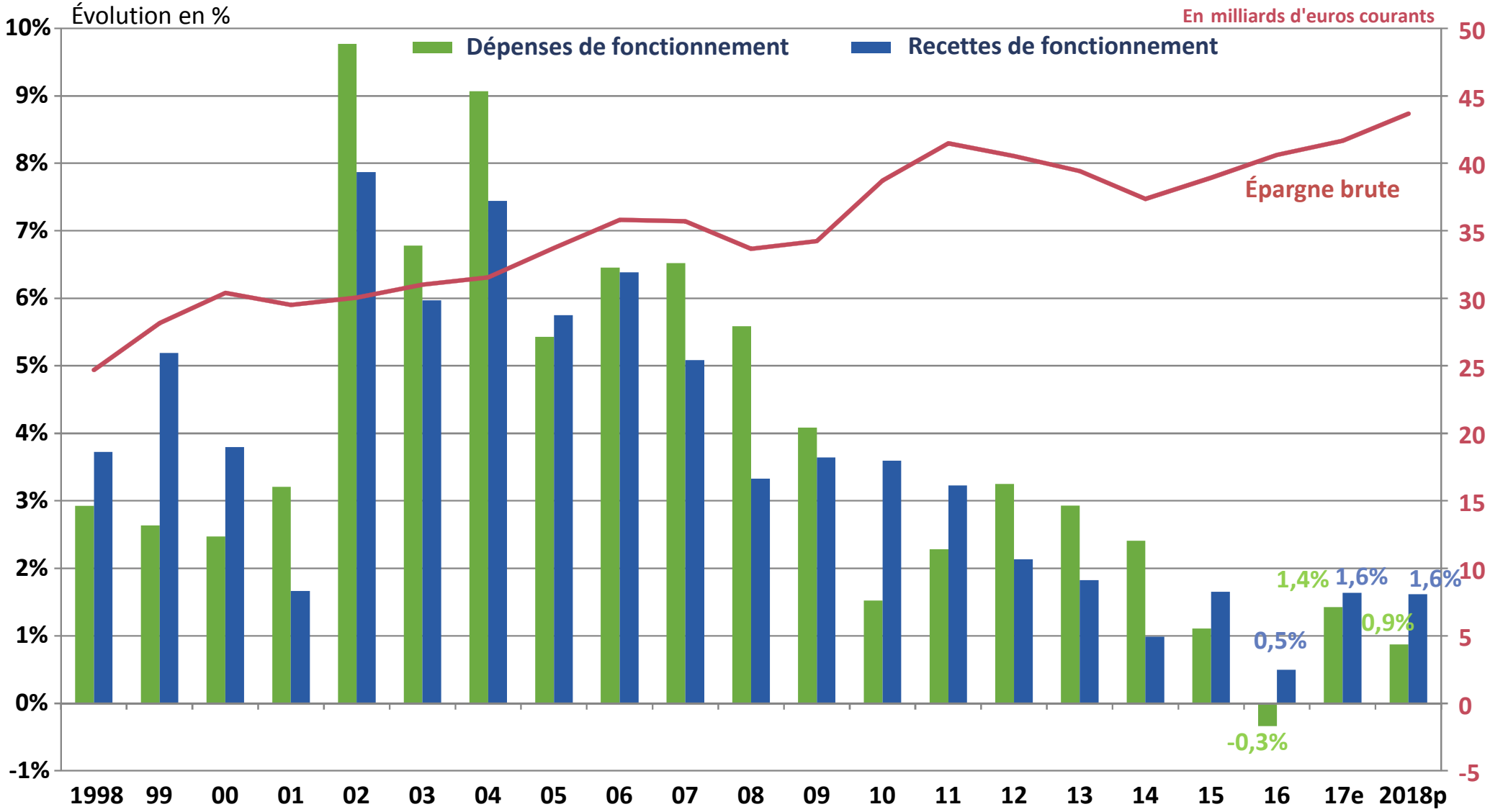

© La Banque Postale Collectivités Locales

Investissement local en 2018
Financement réalisé par les ressources propres

L'investissement local et son financement (ensemble des collectivités locales)

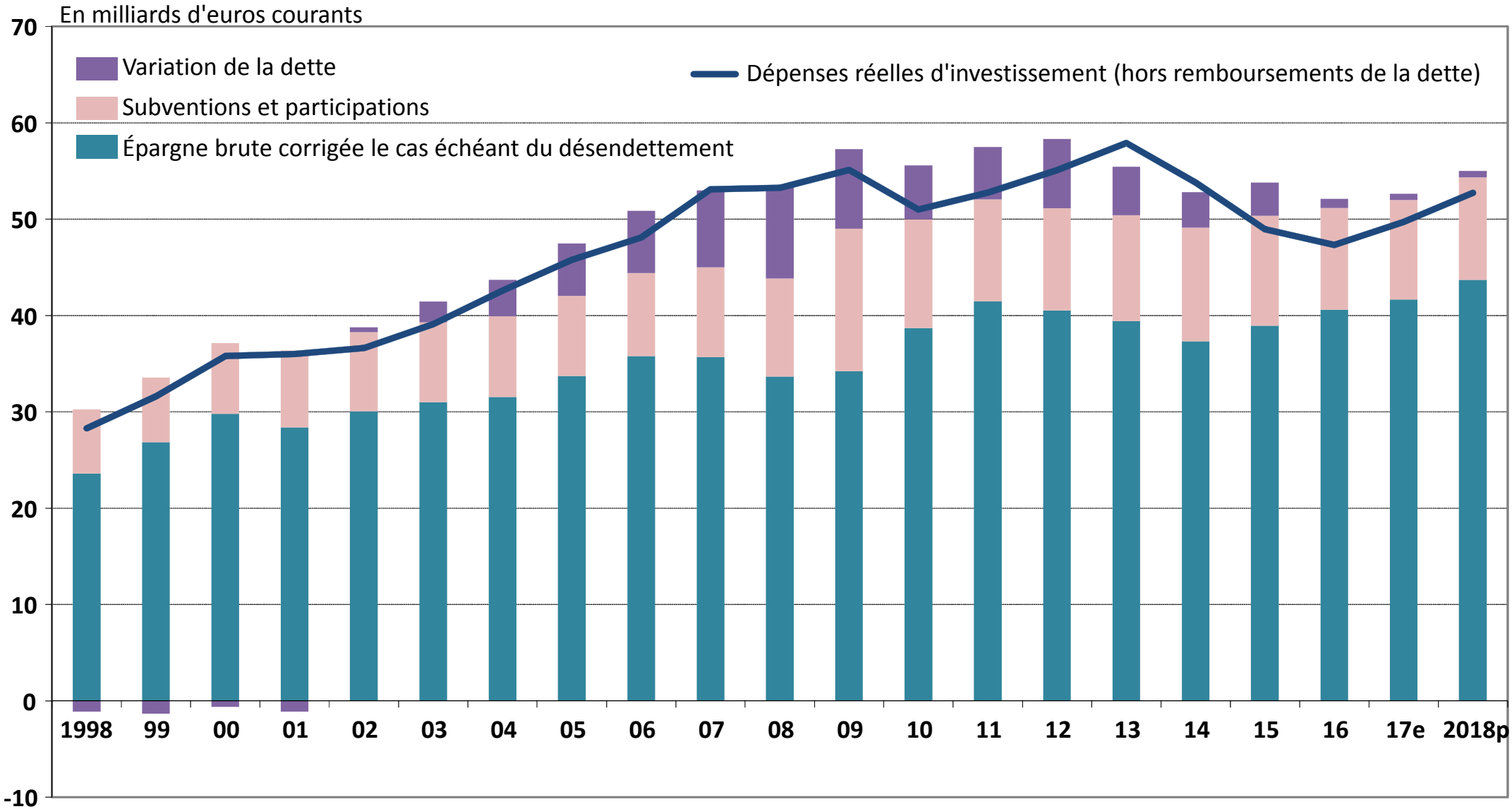

L'écart entre la courbe et les histogrammes correspond à la variation du fonds de roulement

© La Banque Postale Collectivités Locales

Contribution des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public

Trois objectifs dont un avec sanctions :

1. évolution des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % par an jusque 2022 ;
2. Réduction du besoin de financement (emprunts – amortissements) des collectivités locales : - 13 Md€ d'ici 2022 ;
3. Pour les collectivités concernées par la contractualisation et dont la capacité de désendettement (dette / épargne brute) dépasse un seuil, mesures à prendre pour améliorer ce ratio.

Sur les 322 collectivités locales concernées, 229 ont signé les contrats avec l'Etat (71%), mais un peu plus d'une région sur deux seulement et moins d'un département sur deux.
A noter la signature par 16 collectivités locales volontaires

La lecture des budgets 2018 et nos anticipations nous amènent à penser que l'objectif sera atteint pour l'ensemble des collectivités locales

Calcul de l'effort d'économie de 13 milliards d'euros demandé aux collectivités locales

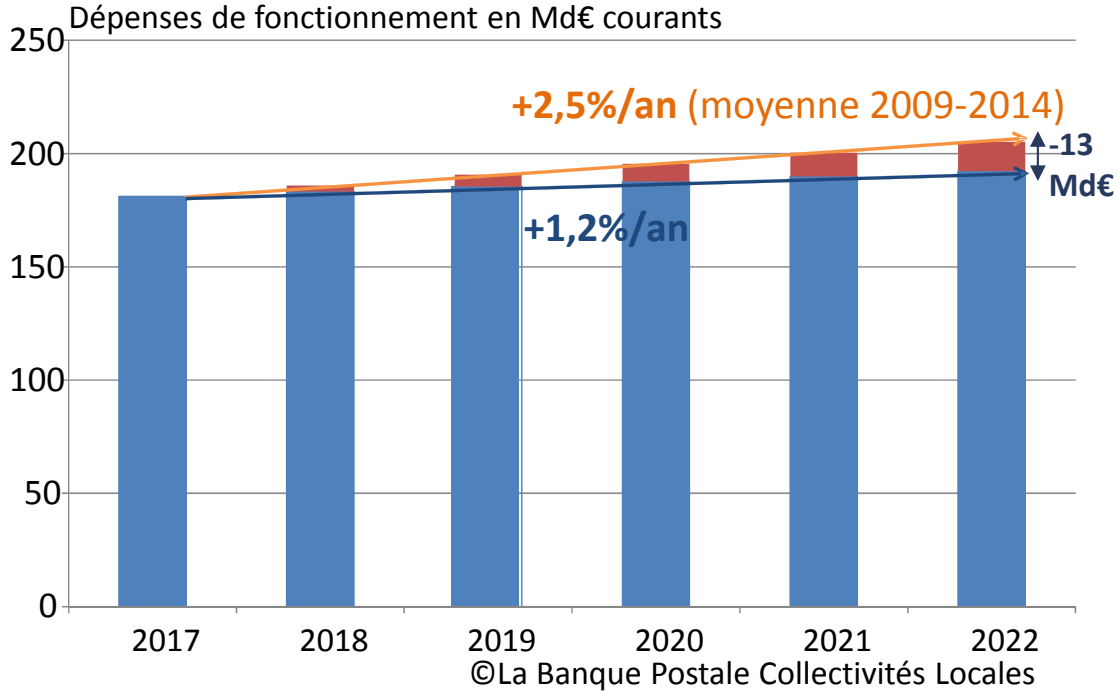

Réduction du besoin de financement des collectivités locales	2018	2019	2020	2021	2022
Annuel (en Md€)	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulé (en Md€)	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

Budgets principaux + budgets annexes

Réforme de la taxe d'habitation

Article 5 LFI : Exonération progressive de taxe d'habitation (TH)

Impact pour les 80% de ménages exonérés

2018	2019	2020
- 30 %	- 65 %	- 100 %

Revenu fiscal de référence maximum pour bénéficier de l'exonération

Demi-part supplémentaire
(+ 6000 €)

Couple
(43 000 €
soit + 8 000 € pour
les 2 ½ parts suivantes)
8 500 € exonération dégressive

Célibataire
(27 000 € pour la 1ère part)
28 000 € exonération dégressive

Impact sur le produit perçu par les collectivités locales

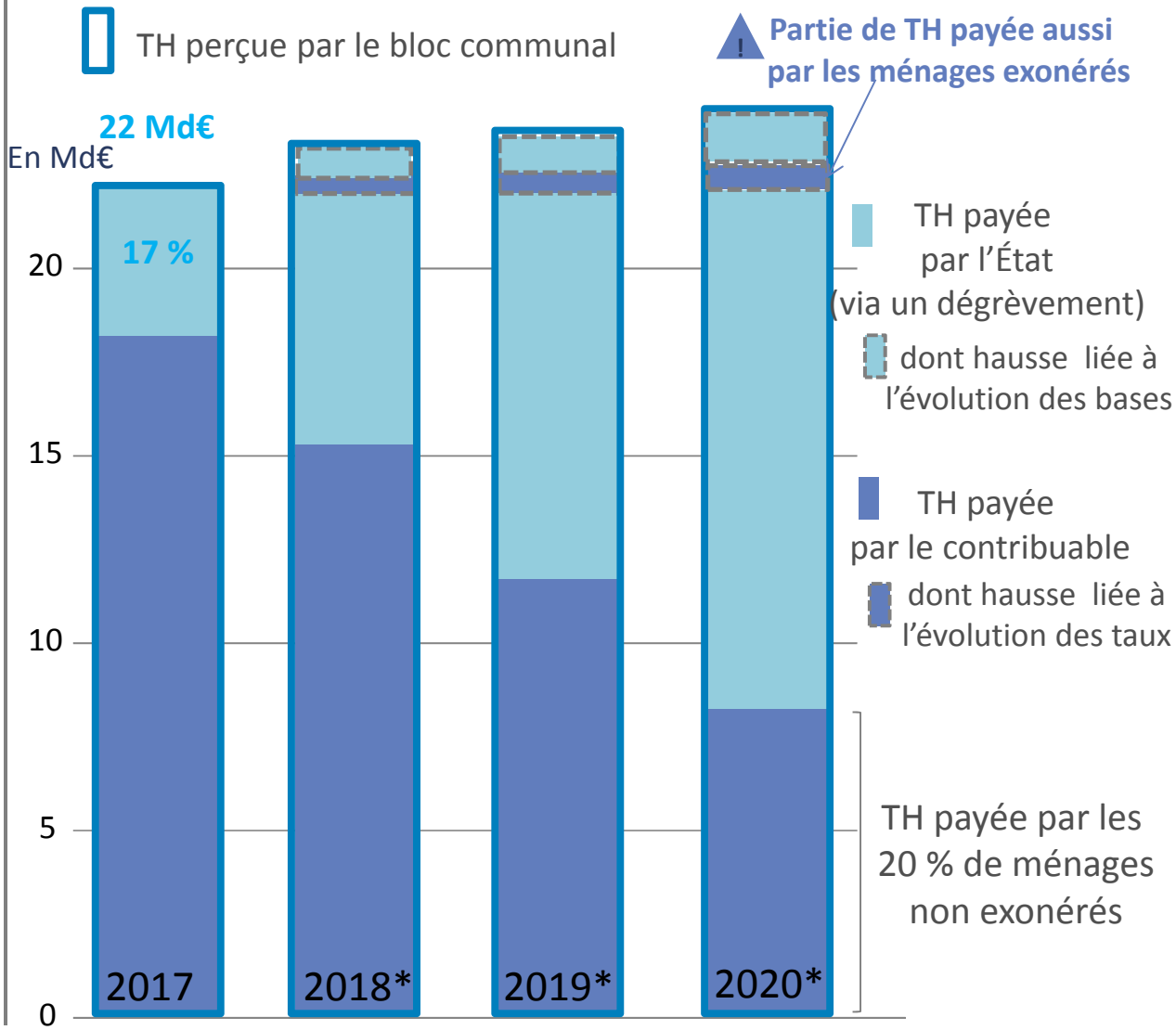

*Évolutions bases et taux purement théoriques

Réforme de la taxe d'habitation

©La Banque Postale Collectivités Locales

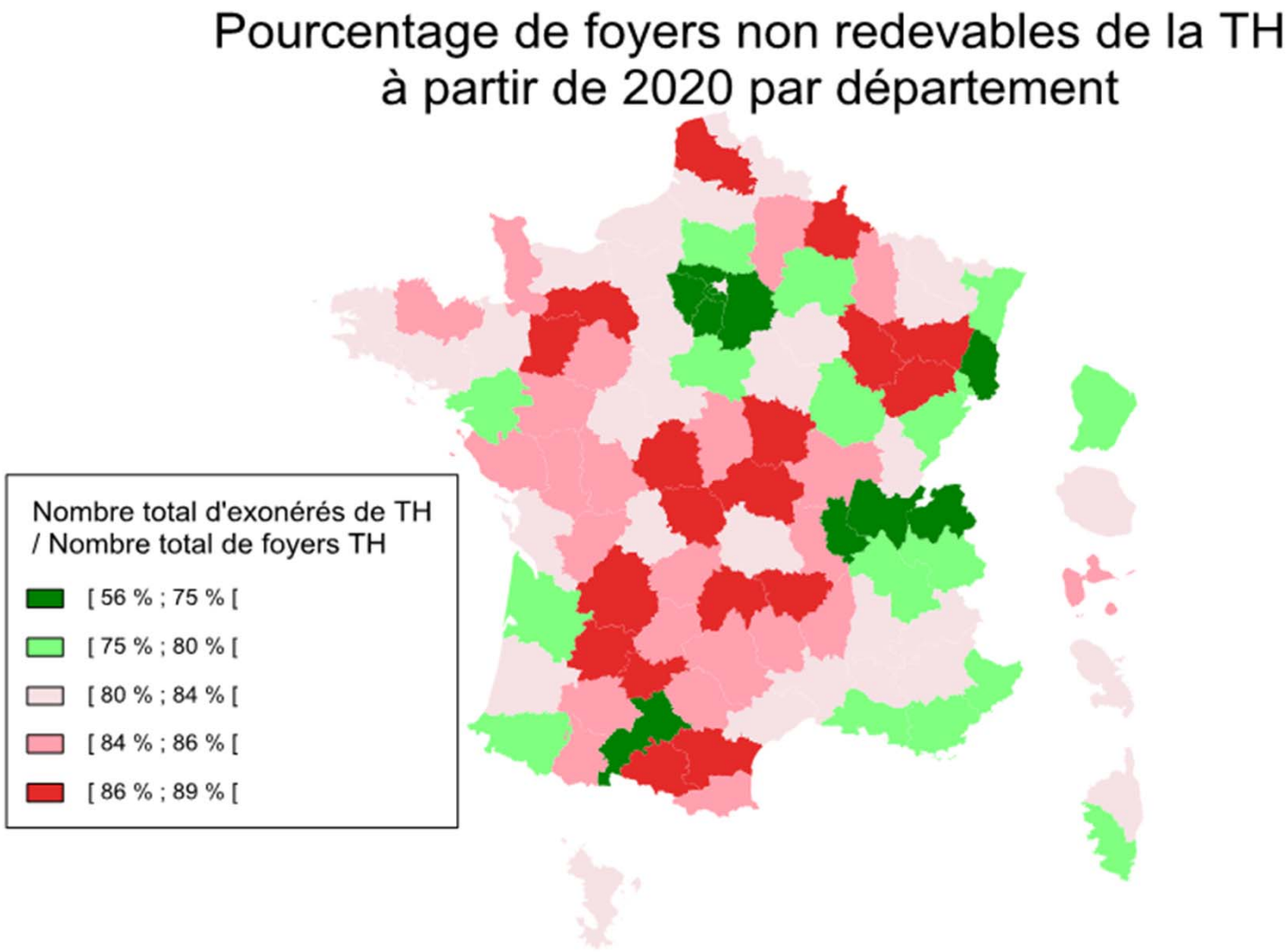

Source : calculs La Banque Postale d'après des simulations de la commission des finances du Sénat

scénario possible pour la réforme de la Taxe d'Habitation

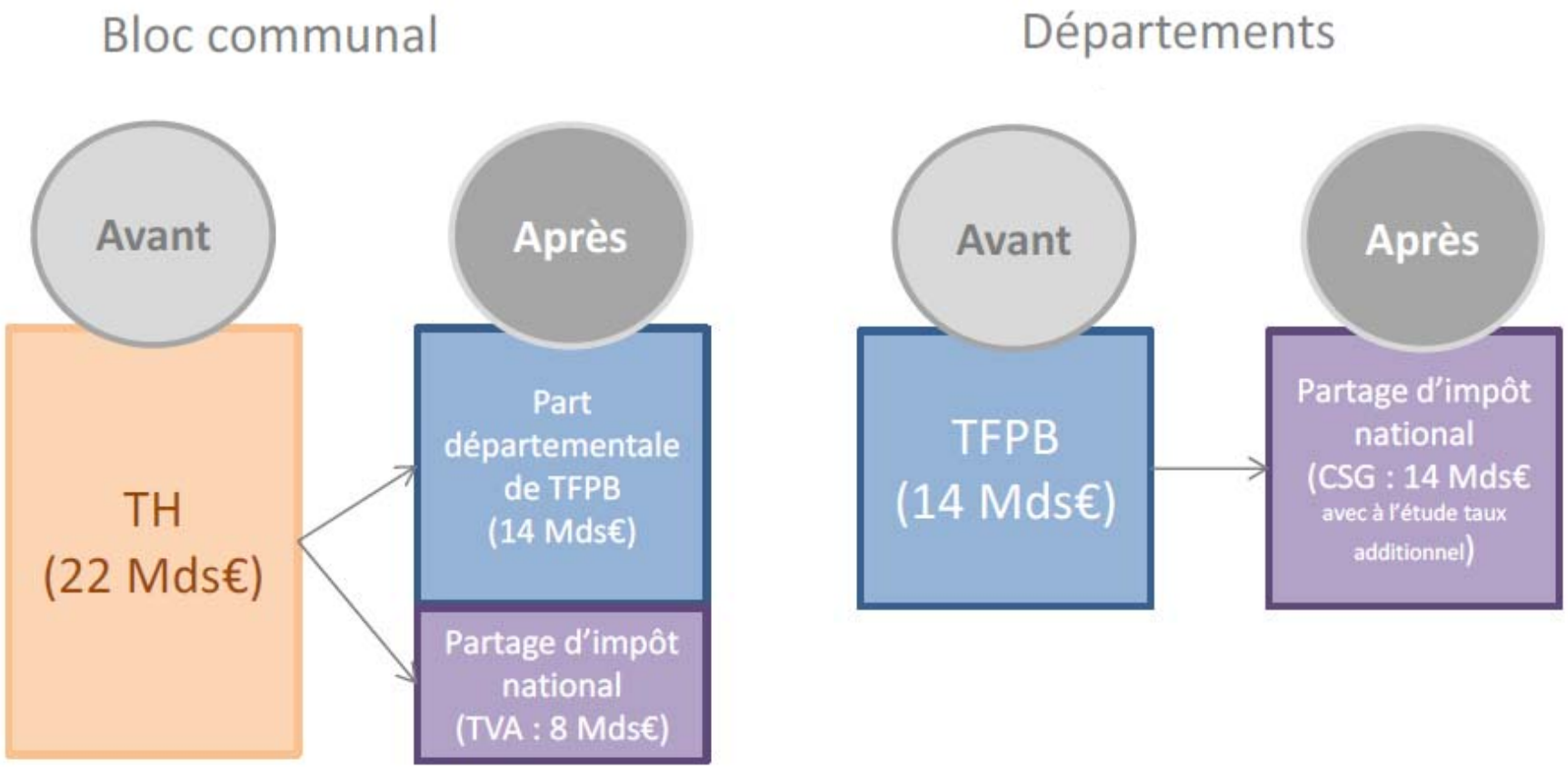

Avec la révision des bases locatives à étaler (sur 10 ans ou à chaque mutation, mais révision plus longue)
Ne concerne que les résidences principales, maintient de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants (2 Md€), assise sur la taxe sur le foncier bâti

Sommaire

1 Rappels sur la procédure et le calendrier budgétaire

2 Présentation du budget et ses composantes

3 Actualité des finances locales

4 **Analyse financière des collectivités locales**

Du budget brut à son analyse financière

Le passage de l'approche budgétaire à l'analyse financière implique :

- De ne prendre en compte que les mouvements réels, c'est à dire les seuls mouvements se traduisant par des flux financiers. Tous les mouvements d'ordre en sont donc exclus (dotations aux amortissements, reprise de provision ou de résultats, etc.)

- L'analyse doit se faire hors reports.
  Tous les excédents et déficits doivent être isolés. Ils seront analysés avec le résultat de l'exercice afin de ne retenir compte que des flux de l'exercice.

- Il faut tenir compte des charges et produits rattachés à l'exercice (uniquement en section de fonctionnement et exclure les restes à réaliser en investissement)

Comment analyser les comptes d'une commune ?

Section de fonctionnement

Recettes budgétaires

- Impôts et taxes
- Dotations de l'Etat
- Produits et services
- Produits financiers et exceptionnels
- Mouvements d'ordre dont reprises sur amortissements et provisions
- Excédent de fonctionnement reporté

Dépenses budgétairers

- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion
- Charges financières et exceptionnelles
- Mouvements d'ordre dont dotations aux amortissements et provisions
- Déficit de fonctionnement reporté

Section d'investissement

- Dotations et subventions d'investissement
- Emprunts
- Mouvements d'ordre
- Excédent d'investissement reporté
- Excédents de fonctionnement capitalisés

- Amortissement du capital
- Equipement brut
- Subventions d'investissement versées
- Mouvements d'ordre
- Déficit d'investissement reporté

Comment analyser les comptes d'une commune ?

Les ratios financiers et budgétaires obligatoires des communes

Communes de 3 500 habitants et plus

1. Dépenses réelles de fonctionnement/population ;
2. Produit des impositions directes/population ;
3. Recettes réelles de fonctionnement/population ;
4. Dépenses d'équipement brut/population ;
5. Encours de la dette/population ;
6. Dotation globale de fonctionnement/population.

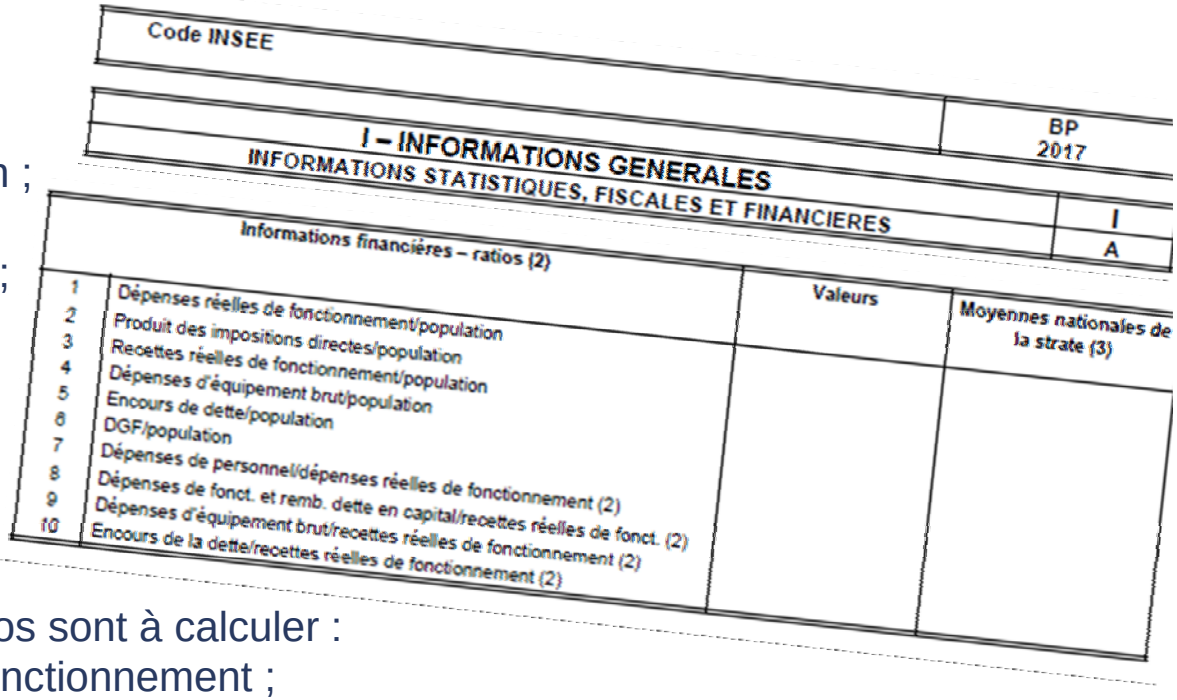

Code INSEE

BP 2017

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Communes de 10 000 habitants et plus

En plus des six ratios précédents, cinq autres ratios sont à calculer :
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement ;
8. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et, le cas échéant, coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi ;
9. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement ;
10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement ;
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement.